



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 juillet à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MUSIAL, Maire, en suite de convocation en date du 5 juillet 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte extérieure de l'Hôtel de Ville et publié sur le site internet de la Ville le jour même.

Etaients présents :

Christian MUSIAL, Maire, Jérôme VALLIN, Martine LAURENT, Samir EL AABBAOUI (excusé jusqu'à la 1.1 incluse), Audrey COILLOT, Adjoint(e)s au Maire, Julien TAVERNIER, Daniel GOUBEL, Alain SECONDA, Marie-Louise BOUSSEMART, Freddy RAWINSKI, Maryline PRZYBYSZEWSKI, Zora ZOUAOU, Bruno ROSIER, Françoise MORELLE, David MORGANO, Marie-Christine RUELLE Maria PARISIS, Sylvain COLIN, Elodie FLAMENT, Nicolas WOJTKOWIAK, Linda OURAGHI, Delphine REMILI, Christophe HUON, Rémi MIQUET, Conseillers(ères) Municipaux(ales).

Etaients excusés :

Sandrine CHEVALIER a donné procuration à Martine LAURENT,
Sébastien PERRIOT a donné procuration à Christian MUSIAL,
Marianne MAIRESSE a donné procuration à Daniel GOUBEL,
Edith BAUWENS a donné procuration à Jérôme VALLIN
Tiphonie USTA a donné procuration à Rémi MIQUET.

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Martine LAURENT, ayant été désignée pour remplir les fonctions, les a acceptées.

Monsieur le Président ouvre la séance.

Le Conseil Municipal a ensuite été invité à prendre connaissance des décisions prises du 1^{er} juin 2023 au 26 juin 2023.

Après délibération,

A l'unanimité des membres présents aux deux séances du 9 juin 2023, le Conseil Municipal a :

- validé les procès-verbaux correspondants.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- Modifié la délibération de délégation de pouvoirs consentis au Maire au titre du 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales existante suite à une remarque purement formelle de la Préfecture quant au devenir des délégations de pouvoir de Monsieur le Maire en cas d'empêchement de ce dernier,
- Octroyé une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 15 000 €, pour permettre d'accompagner le club de l'A.E.F. Leforest dans la mise en œuvre de son projet de Club House, pour un montant d'opération globale estimé à 48 000 €,
- Validé la signature d'un contrat afin de permettre le rachat par EDF de l'énergie produite par les panneaux photovoltaïques installés à l'école Marthe Lepape dans le cadre des travaux de rénovation,

- Accordé la vente au prix des domaines soit 71 500 € d'une parcelle zone du Planty, section AD n°522, d'une surface de 3 575 m² dont la ville est propriétaire au profit de la société Immo Aménagement,
- Modifié le tableau des emplois considérant qu'il convient de créer un poste suite au changement de filière d'un agent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

L'ensemble des délibérations, débats et questions posées, est consultable en Mairie, disponible sur le site Internet ou sous forme d'un C. D. audio fourni gratuitement sur simple demande.

Leforest, le 17 juillet 2023.

 Maire,
Christian MUSIAL